



Saint-Denis, le 09/02/2023

## PV de L'ASSEMBLEE GENERALE DU SDUS

du 4 février 2023 à 9h

Amphithéâtre Denis Mukwege de l'IUT de Saint-Denis, Campus de Saint-Denis Entrée E - Place du 8 mai 1945

heure de début : 9h35 ; heure de fin : 12h08 ; participants : voir feuille d'émargement en annexe

Invités : Franck Pasquinelli, Commissaire aux comptes, Romuald GUEHL (Directeur Administratif et Financier du SDUS),

	rappel de l'ordre du jour :	débat/ observation	délibération
1	Adoption du PV d'AG du 12 décembre 2022	<p><b>Préambule 1</b> : hervé borie : ag 12/12 enregistrée et diffusée à l'instar de l'ag : enregistrement pirate. Opposition à l'unanimité - pas d'enregistrement de la part du sdus - délit si enregistrement de l'ag du jour. demande rugby verbatim débat ag 12/12: pas de verbatim.</p> <p><b>Préambule 2</b> : ag du jour faite dans le cadre de la procédure d'alerte financière déclenchée par le cac qui oblige le sdus à organiser l'ag dans les délais suivants : 8 jour pour convoc - 15 jour pour la maintenir anticipation du bureau car les statuts ne prévoit pas une convoc sous 15 jours, mais 21 jours minium.</p>	demande consultation et vote PV dernière AG 12/12 : à l'unanimité moins 2 abstentions
2	Présentation du bilan comptable de l'association et de ses sections	<p>Parole donnée au CAC - lecture du Rapport spécial alerte : prise connaissance de l'ensemble des mesures prises par le sdus - pas suffisantes - pv du cd : résolutions pas convaincantes - demande de convoquer l'ag de ce jour - Dans courrier de l'association cessation de paiement prévue en avril 2023 si aucune mesure stricte n'est prise... convocation du cd pour statuer des mesures strictes si aucune mesures prises aujourd'hui : le cac doit saisir le tribunal - phase 1 déjà alertée au tribunal</p> <p>hb : bilan comptable présenté lors de la dernière ag -</p>	
3	Présentation de la note économique sur les perspectives de l'association	<p>INTRODUCTION H.BORIE : présentation de la note économique rédigée par romuald guehl - remerciements d'hervé à romuald pour travail + Véronique BRAULT + bureau et salariés siège vu le contexte actuel qui pèse sur l'ensemble des salariés permanents. note juridique qui dénotent également des licenciements - étape des licenciements hors rugby dont on ne peut pas licencier les salariés (cdd) - solutions insuffisantes si pas de solutions économique rugby trouvées (mécénats, sponsores...)TAEKWONDO : pourquoi les ccd ne peuvent être rompus ? : critères définis pour prioriser l'emploi - âges , charge de famille, activités etc... les cdd sont exclus. les joueurs rugbys sont tous en cdd et tous exclus.</p> <p>FOOT : salariés foot au même titre que les autres? réponse sdus oui - BASKET : : demande retour de la réunion avec la mairie avant d'entamer la lecture la note juridique : montant subvention ville inconnue à ce jour mis au vote au 30 mars. Engagement de la mairie d'informer sa position. Refus du Basket d'attendre la date du vote communal pour la subvention. Alerter les médias, il est impensable que la section basket meure. RUGBY : demande certitude le paragraphe pour l'avance section" sur l'engagement de la mairie : aucune réponse - Présentation de la note par R.GUEHL : elle sert à éclairer l'ag sur la situation financière et aider l'ag à prendre des décisions immédiates.</p> <p>préambule : suite à la réunion avec le maire : logique du maire isoler le rugby du sdus. idée qui peut être reçue positivement par le sdus. Projections budgétaire -370.00 meilleure configuration en prenant comptes des recettes effectives (mécénats, ...) solde en banque rugby: 30/01/23 - 324000 € - Résultats comptable : arrêté au 31/08/22 -361.000 € - point positif réserves de la section Rugby 99.000 €. Fragilité du sdus : point 1 trésorerie du sdus équivalente à 2 mois pour payer salaire etc... 1,5 million pour pouvoir continuer - encaissement de toutes la cotisations à ce jour - Perspectives trésorerie du rugby : similitude avec la trésorerie du sdus. - Décaissement mensuel du sdus : 190.000 € (salaires etc dont + de la moitié est dédiée au rugby 100.000 € par mois) - Présentation des sections en difficultés financières avec une trésorerie insuffisante pour amorcer une saison sereine. Postes importants de dépenses au niveau des sections : IE et IK - transports- achat équipement - matériel - initiative, déplacements etc augmentation</p>	L'AG approuve la note économique dans ses principes et mandate le comité directeur sur les décisions générales et spécifiques à prendre ainsi que sur leur mise en oeuvre. Approbation à l'unanimité des présents mois 3 contres

4	<p>Mise en œuvre d'éventuelles procédures de nécessaire réduction des charges de l'association</p>	<p>subventions : part de l'ensemble des subventions dans l'association 57% --&gt; sub;municipale - sub fonctionnement de la ville répartie par le sdus pour les sections - subvention ville stable jusqu'en 2019/2020 stable - à partir de 19/20 baisse de la subvention et moins d'argent à répartir aux sections - Financement partiel de siège : pas de financement organisé au niveau du siège ce qui provoque le doute quant à son fonctionnement parce que déficitaire. Reliquat restant de la subvention allait au siège (subvention x répartie aux sections, le reliquat était absorbé par le siège pour son fonctionnement). VBRAULT : toutes les sections utilisent les services du siège. Mesure que le club peut prendre : effort général de l'association elle-même (avec sections) : contenir les dépenses au niveau des sections, isoler le rugby pour pouvoir s'en sortir... rugby pris en charge par la ville - Effort spécifiques des sections en difficulté financière : IK - IE , frais de bouche, déplacements en championnats etc ... dépenses maîtrisées = emploi préservés. Sections en difficultés : Football, Rugby, Judo, APE, Jardin d'eau, TaiChi Chuan, Tir à l'arc, Danse, Natation Afin de préserver la trésorerie, il est demandé à l'ag de procéder au vote les mesures suivantes pour ces sections : différer, conditionner ou annuler les achats et prestations - Différer, conditionner ou annuler les indemnités - Différer, conditionner ou annuler les déplacements. En fonction des décisions prises, il sera possible de quantifier les économies afférentes.</p>	<p>L'AG donne mandat au Comité directeur pour décider des mesures à prendre et de leur mise en œuvre. Approbation à l'unanimité moins 3 contres.</p>
5	<p>Mandats donnés au Président de pouvoir mener d'éventuelles procédures de réduction des effectifs de l'association, à savoir décider de la fermeture de sections sportives ou de suppressions d'emplois, information et consultation des instances représentatives du personnel, mise en œuvre des éventuels licenciements collectifs pour motif économique</p>		<p>La résolution est mise au vote : elle est approuvée à l'unanimité moins 3 abstentions</p>
6	<p>Questions diverses</p>	<p>Pas de question diverse</p>	<p>-</p>

Pour Saint-Denis Union Sports

Hervé Borie



Président